

N°74

Avril 2015

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

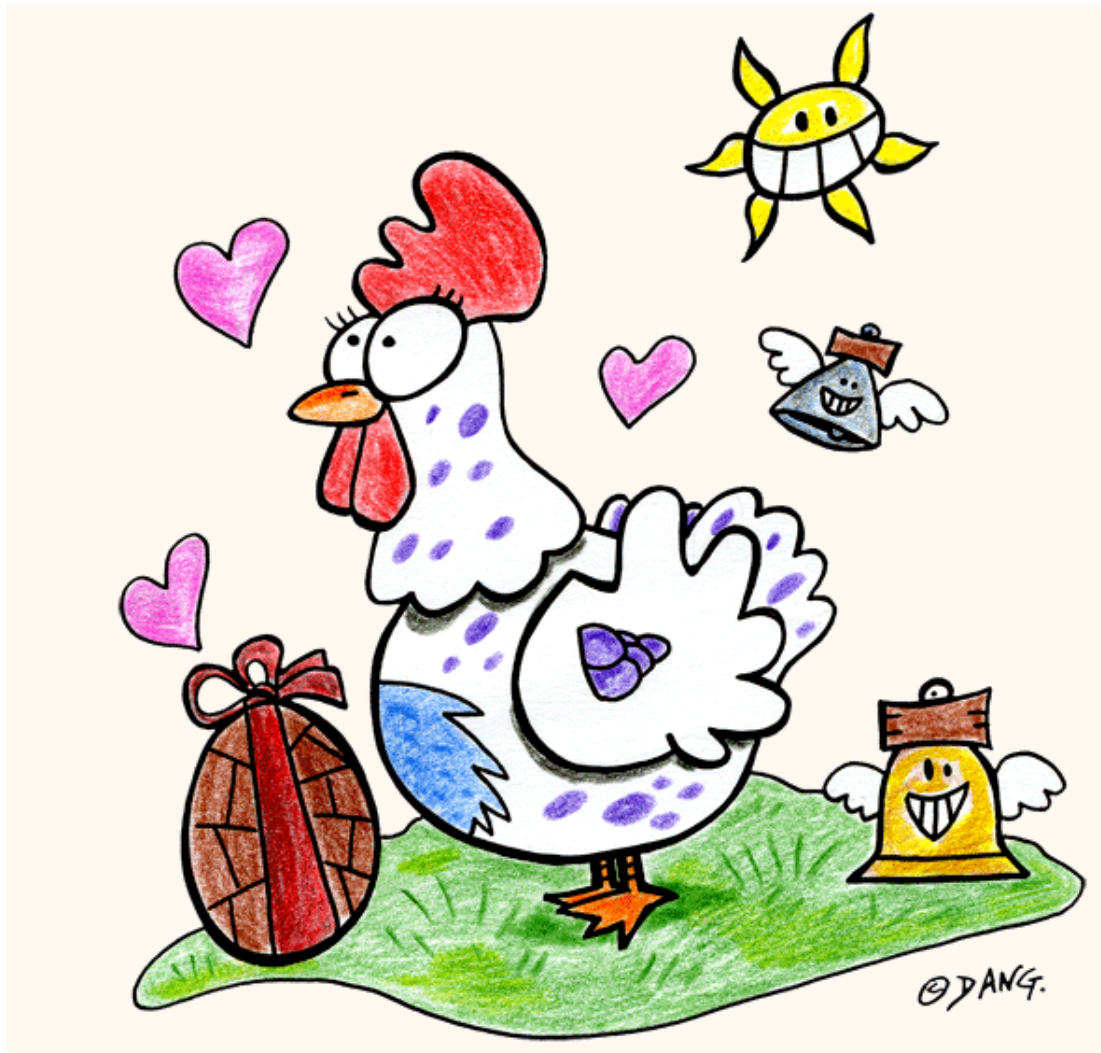


Table des matières

Cantonnement de ramonage	3
Débranchez le temps d'une soirée	4
Voyagez en train	5
Impôts 2014 et 2015	6
Accueil extrascolaire de Bas-Intyamon	7
Déchetteries	8
Constructions et rénovations de bâtiments	9
Contrôle des habitants	10
Documents d'identité	11
Tirs obligatoires	12
Nouveaux citoyens	13
Calendrier de l'intersociété	14 et 15
Permanence juridique	16
Prologue du canton de Fribourg	16 et 17
Rencontres des jeunes gruériennes	18 et 19
Horaire de l'administration communale	20

Cantonnement de ramonage

A compter du 1^{er} septembre 2014, c'est M. Christian Perriard, maître ramoneur à Bulle, qui a repris le cantonnement de ramonage dans notre région.

Nous vous rappelons les coordonnées du nouveau ramoneur :

M. Christian Perriard
Maître ramoneur
Rue du Moulin 54
1630 Bulle

☎ 026 913 10 70

📞 079 446 15 83

📄 026 913 10 02

✉ christian.perriard@bluewin.ch



Débranchez le temps d'une soirée !

Dans le cadre du programme de la campagne OFF d'information et de sensibilisation aux économies d'électricité, la Commune de Gruyères organise une soirée d'information sur l'efficacité énergétique à la maison le jeudi 16 avril 2015 de 20h00 à 22h00 à la Maison du Gruyère à Pringy.

Le 13 février dernier, vous avez reçu dans votre boîte aux lettres une brochure sur les meilleurs moyens d'économiser l'électricité en particulier et l'énergie de manière générale. Ce recueil de 36 pages porte le titre « L'efficacité énergétique dans le ménage ».

Pour approfondir les sujets de cette brochure et découvrir comment réduire votre facture énergétique, vous êtes invité par la commune de Gruyères à une soirée d'information le

**jeudi 16 avril 2015 de 20h00 à 22h00
à la Maison du Gruyère à Pringy**

Vous y recevrez des conseils pratiques pour économiser l'électricité au quotidien, vous passerez un moment agréable et pourrez échanger avec nos spécialistes, vous aurez l'occasion de participer à notre concours et de partager le verre de l'amitié.

En appliquant les conseils prodigués dans la brochure « L'efficacité énergétique dans le ménage » et lors de la soirée d'information, vous pourrez contribuer à réduire la consommation globale du canton en électricité. C'est le challenge que nous sommes en train de relever en visant une stabilisation de la consommation d'électricité dans le canton de Fribourg sur une année, alors que l'augmentation moyenne annuelle durant les 10 dernières années était de 2.5%.

Participons toutes et tous à la chasse au gaspillage d'électricité. Ensemble nous y arriverons !

Le Conseil communal

Retrouvez toutes les informations sur la campagne OFF et l'efficacité énergétique à la maison sur le site internet <http://off-fr.ch>.

Voyager en train

La commune de Bas-Intyamou s'est associée à la commune de Haut-Intyamou et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 42.00 par jour et par personne.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

ou

Cafétaria du Home de l'Intyamou
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Bibliothèque régionale de l'Intyamou

Un local agréable et accueillant, une hôtesse souriante et disponible !

Dès votre entrée dans ce lieu, les mots et les images vous feront pénétrer tantôt dans un monde de rêve, de joies, de rires ; tantôt ils vous rendront mélancoliques ou vous toucheront aux larmes. Ils pourront aussi vous mener à la découverte de lieux inconnus et féériques ou tout simplement vous apporter un peu de détente bienvenue dans la frénésie des jours qui filent...

Mais quel est donc ce lieu magique ? Située dans le charmant village d'Albeuve, c'est la ***Bibliothèque régionale de l'Intyamou*** où tous les gens de la vallée, comme ceux d'ailleurs, peuvent avec bonheur trouver le livre de leur choix aux heures d'ouverture ci-après :

Heures d'ouverture :

Lundi	16.00 h.	18.00 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.



Impôts 2014 et 2015

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2014.

Selon les barèmes et calculs figurant à la fin du livret d'instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2014 en utilisant le bulletin vierge « acompte volontaire ». Votre versement est à effectuer jusqu'au 30 avril 2015.

D'autre part, la facturation des acomptes d'impôts 2015 va intervenir dans le courant du mois de mai 2015.

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2014, ou en ce début d'année 2015, voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, les informations nécessaires pour nous permettre de calculer des acomptes 2015 au plus juste.

Si d'aventure, vous ne receviez pas d'acompte 2015, c'est que nous n'avons pas obtenu les informations utiles pour pouvoir les établir. Il est de la responsabilité du contribuable de nous transmettre toutes les informations utiles.

Nous vous rappelons encore que dès 2015, les impôts de la Paroisse catholique seront intégrés aux bordereaux d'impôts cantonaux.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information.



Accueil extrascolaire de Bas-Intyamou

A compter de la rentrée scolaire 2014/2015, les enfants en âge de scolarité pourront être accueillis à l'accueil extrascolaire de Bas-Intyamou, dans les locaux du bâtiment scolaire à Estavannens.

Les horaires d'ouverture de l'accueil extrascolaire sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00
Midi	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35
Après- midi-soir	15h15- 18h00	15h15- 18h00	13h30- 15h15	15h15- 18h00	15h15- 18h00

La tranche horaire du matin comprend le petit-déjeuner, celle du midi le repas qui est pris en commun, et celle de l'après-midi un goûter.

Les parents amènent les enfants pour la première tranche du matin et viennent les chercher à la fermeture du soir. Pour la tranche de midi, les enfants utilisent les bus scolaires.

Les enfants peuvent être inscrits en tout temps, pour une période déterminée, ou pour des gardes ponctuelles.

Pour tout renseignement : ☎ 026 921 81 00 – Administration communale



Déchetteries intercommunales

Afin de valoriser au mieux les déchets que vous évacuez, nous devons insister pour que chacun respecte le tri sélectif.

Par exemple :

- dans le compost, on ne jette que les aliments crus et des végétaux (fleurs, etc.); pas d'aliments cuits, pas de viande non plus !
- dans le conteneur à PET, on n'y met que les bouteilles de boisson, pas de litres d'huiles, vinaigres, ou autres plastiques
- dans la benne à encombrants, on ne jette que les objets qui n'entrent pas dans un sac à poubelle ; on ne peut pas y déposer des flacons en plastique telles que des bouteilles d'adoucissant, de lessives, etc...
- dans la benne à papier, on y évacue tous les papiers, journaux, imprimés, et les cartons. On ne peut pas y mettre les briques de lait, des films plastiques.

Lorsque le tri sélectif est respecté, les coûts d'évacuation sont diminués. Chacun contribue au financement de l'élimination des déchets, par le biais des taxes. Si les coûts augmentent, les taxes devront elles-aussi augmenter. D'avance merci de respecter ce principe !

Horaire des déchetteries

Site d'Enney :

Heures d'été :

mercredi 17.30 h. – 19.00 h.

samedi 10.00 h. – 11.30 h.

Site de Grandvillard :

heures d'été :

mardi et jeudi 17.30 h. – 19.30 h.

samedi 10.00 h. – 12.00 h.

Constructions – Rénovations de bâtiments

Il y a lieu, par ces quelques lignes, de vous rappeler quelques principes à respecter lors de constructions, rénovations ou modifications mineures de bâtiments :

La commune est compétente pour délivrer des autorisations de construire pour des objets de minime importance selon la liste ci-dessous :

- murs de soutènement jusqu'à une hauteur de 1.20 mètre, déblais et remblais d'une hauteur maximale de 1.20 mètres,
- travaux d'entretien et de réparation de façade qui modifient sensiblement l'aspect du bâtiment,
- changement d'affectation des locaux sans travaux,
- autres constructions et installations qui ne sont pas destinées à l'usage d'habitation comme les abris pour petits animaux, garages, couverts à voitures, cabanes de jardin, couverts, jardins d'hiver non chauffés, piscines privées, biotopes, etc.

Si besoin est, le Conseil communal soumettra, aux services concernés, le dossier de construction pour préavis.

Sont soumis à autorisation du Conseil communal, sans mise à l'enquête :

- Les rénovations de façades, de toitures et des éléments d'architecture tels que balcons, volets, etc... Afin que le Conseil communal puisse se prononcer, il y a lieu de déposer un échantillon représentatif des teintes.

Le préavis de la Commission des biens culturels reste réservé pour des bâtiments protégés.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'aucun aménagement ne doit être réalisé aux abords directs des cours d'eau. En effet la loi prévoit des espaces à maintenir libres pour les cours d'eau. Par conséquent, il y a lieu de se renseigner avec soin avant d'entreprendre une quelconque réalisation.

Il est important également d'aviser suffisamment tôt l'administration communale si des échafaudages sont montés et qu'ils empiètent, même de très peu, sur le domaine public. La commune se charge alors d'aviser les services d'urgence et sanitaires, et coordonne l'ensemble des travaux sur les routes communales.

Contrôle des habitants

- **Devoirs des bailleurs ou des logeurs**

La loi sur le contrôle des habitants précise que les bailleurs doivent annoncer les changements de locataires, en particulier pour les personnes de nationalité étrangères.

En résumé, les propriétaires qui louent des logements doivent annoncer les changements de locataire à la commune, de manière à ce que le Contrôle des habitants puisse être tenu à jour.

- **Lorsqu'on s'établit dans une commune, que fait-on ?**

Selon l'article 4 de la loi sur le contrôle des habitants, la personne, de nationalité suisse ou étrangère, qui s'établit dans une commune doit s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Elle s'annoncera au bureau communal pour y déposer son acte d'origine ou présenter son autorisation de séjour.

Les personnes de nationalité étrangère qui n'ont pas encore d'autorisation de séjour établie par le Canton de Fribourg s'annoncent auprès du Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Elles se présentent également à l'administration communale pour s'enregistrer.

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants de la commune, de manière officielle, que les indications contenues dans l'autorisation parentale sont conformes à la réalité.

Documents d'identité

Que faire ?

- pour commander **un passeport**, vous devez vous rendre en personne, au Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Vous devez prendre vos anciens documents d'identité avec vous ; il n'est pas nécessaire de prendre de photos, elles seront faites sur place.
Cela coûte, pour un passeport adulte, CHF 145.00, et pour un passeport enfant CHF 65.00
- pour commander **une carte d'identité**, vous pouvez passer en personne au bureau communal ; il faut vous munir de votre ancienne carte d'identité, et d'une photo récente et de bonne qualité.
Cela coûte, pour une carte adulte, CHF 70.00, et pour une carte enfant CHF 35.00.
- pour commander simultanément **une carte d'identité et un passeport**, il faut vous rendre au Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Vous devez présenter vos anciens documents d'identité et vous serez photographié directement sur place.
Cela coûte, pour un passeport et carte adulte, CHF 158.00, et pour un passeport et carte enfant, CHF 78.00.
- pour **commander un document d'identité (passeport ou carte d'identité) pour un enfant**, il faut que l'un des parents se présente avec l'enfant ou la personne mineure. Les enfants âgés de moins de 7 ans ne signent pas la carte d'identité. Par contre, la maman ou le papa devra signer la demande de document d'identité. A noter encore que même pour un bébé, il est obligatoire de procurer une photo. Les documents d'identité pour les personnes mineures sont valables 5 ans.

Informations complémentaires : www.fr.ch/spomi

TIRS OBLIGATOIRES 2015

- AVIS -

Nous informons les hommes astreints au service, dès l'école de recrue et jusqu'à la classe 1981, des villages d'Enney, Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé sur la commune de Grandvillard, aux dates suivantes :

Samedi 18 avril 2015 de 13.30 h. à 16.30 h.
Samedi 27 juin 2015 de 13.30 h. à 16.30 h.

Chaque tireur apportera avec lui

- la lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes*
- le livret de service*
- le livret de tir ou le livret de performances militaires*
- une pièce d'identité officielle*
- l'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage*
- la protection personnelle de l'ouïe*

Remarques :

- les militaires licenciés de l'armée en 2015 ne sont plus astreints au tir cette année-là.
- licenciements en 2015 sdt et sof 1981, ainsi que 1982 à 1985 au cas où les obligations militaires ont été remplies.
- Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le 2^{ème} semestre ne seront libérés que l'année suivante et sont donc astreints au tir.

Le Tir en Campagne 2015 aura lieu les 30 mai et 5,6 et 7 juin à Jaun. Allez-y nombreux ! Entraînements possibles au stand de Grandvillard les 21, 28, 30 mai et 3 juin 2015.

Nouveaux citoyens

Ce vendredi 13 mars 2015, le Conseil communal a convié les jeunes de la commune nés entre les années 1996 et 1997, à participer à la réception des nouveaux citoyens. Cette soirée s'est tenue à l'entreprise Bultech Précision SA à Enney. Après une petite partie officielle, la direction de l'entreprise nous expliqué les activités de la société et nous a fait visiter la production. Un apéritif dinatoire a réuni toutes et tous pour un échange convivial.



Sur la photo, au premier rang :

Andy Vauthey, Kevin Delgado, Marc Franzen, Kaitlin Berchier, Natacha Richard, Tania Théraulaz, Léonie Jaquet et Hugo Donzallaz

au second rang : Maxime Ecoffey, Quentin Grandjean, Nicolas Baechler, Arnaud Pasquier et M. le Syndic

Calendrier de l'Intersociété

Date	au/et		Société	
AVRIL				
06.04.2015	au/yc	13.04.2015	AUBERGE DE LA COURONNE	Vacances
18.04.2015			TIR	Tir obligatoire
20.04.2015			POMPIER	Exercice de compagnie No 2, 19h45 au local du feu, Grandvillard
24.04.2015	et	25.04.2015	TIR	Tir de l'Intyamou
29.04.2015	au	02 05 15	JEUNESSE ENNEY	Chante le 1er mai
MAI				
13.05.2015	au	17.05.2015	AUBERGE DE LA COURONNE	Exposition de minéraux
14.05.2015			MUSIQUE ENNEY	Concert à la fête cantonale à Wünnewil
16.05.2015			MUSIQUE ESTAVANNENS	Concert à la fête cantonale à Wünnewil
22.05.2015	et	23.05.2015	JEUNESSE ESTAVANNENS	RTAI, terrain de foot à Estavannens
JUIN				
05.06.2015	au	07.06.2015	TIR	Tir en campagne
10.06.2015			POMPIER	Cours machinistes à 19h45 au local du feu, Grandvillard
13.06.2015			MUSIQUE ESTAVANNENS	Concert d'été à Estavannens
27.06.2015			SKI CLUB ESTAVANNENS	Pétanque alpestre à la cabane
27.06.2015			TIR	Tir obligatoire
JUILLET				
02.07.2015	au	05.07.2015	JEUNESSE ENNEY	Rencontres RJG à Enney
12.07.2015			TIR	Tir fédéral en Valais

AOÛT				
07.08.2015	au/yc	17.08.2015	AUBERGE DE LA COURONNE	Vacances
25.08.2015			POMPIER	Cours d'officiers
27.08.2015	et	29.08.2015	TIR	Giron de Montsalvens
29.08.2015			SIVE ENNEY	Sérénade de la Vudaletta, 19h30, ancienne laiterie à Enney
31.08.2015			JEUNESSE ESTAVANNENS	Fête du 1er août à la chapelle du Dah
31.08.2015			POMPIER	Cours de cadres général, 19h45 au local du feu, Grandvillard
SEPTEMBRE				
04.09.2015	et	05.09.2015	TIR	Tir de clôture
15.09.2015			FC HAUTE-GRUYERES	Assemblée à 20h30 à Enney
19.09.2015			SKI CLUB ENNEY+ESTAVANNENS	Openbike
23.09.2015			POMPIER	Exercice de compagnie no 3, 19h45 au local du feu , Grandvillard
27.09.2015			TIR	Loto annuel à Enney
29.09.2015			POMPIER	Exercice de compagnie no 4, 19h45 au local du feu , Grandvillard
03.09.2016			SKI CLUB ESTAVANNENS	40 ans!!!
OCTOBRE				
10.10.2015			POMPIER	Inspection CSPi
16.10.2015			SKI CLUB ENNEY	Assemblée à 20h00 à Enney
25.10.2015			MUSIQUE ENNEY	Loto des jeunes musiciens à Enney
27.10.2015			POMPIER	Cours machinistes, 19h45 au local du feu, Grandvillard
NOVEMBRE				
05.11.2015			POMPIER	Exercice de rattrapage
07.11.2015			TIR	Soirée des résultats
21.11.2015			MUSIQUE ENNEY	Souper de soutien
28.11.2015			TIR	Match aux cartes

Permanences juridiques

L'ordre des Avocats Fribourgeois ouvrira une permanence juridique à Bulle,

**chaque jeudi soir, de 17.00 h. à 19.00 h.
dans les locaux de l'Hôtel du Cheval Blanc –
Rue de Gruyères 16.**

Cette permanence permet à chacun d'avoir, pour un prix de CHF 30.00, une consultation juridique de 20 minutes sur le problème qui le préoccupe.

La consultation juridique est assumée exclusivement par les avocats membres de l'Ordre des avocats fribourgeois.

Elle a lieu sans rendez-vous.

Prologue du Tour du canton de Fribourg

Affiliée à l'Union cycliste fribourgeoise (UCF), la société O² Mountainbike organisera le prologue du prochain Tour du canton de Fribourg le 3 mai prochain, entre 8 h et 12.h.

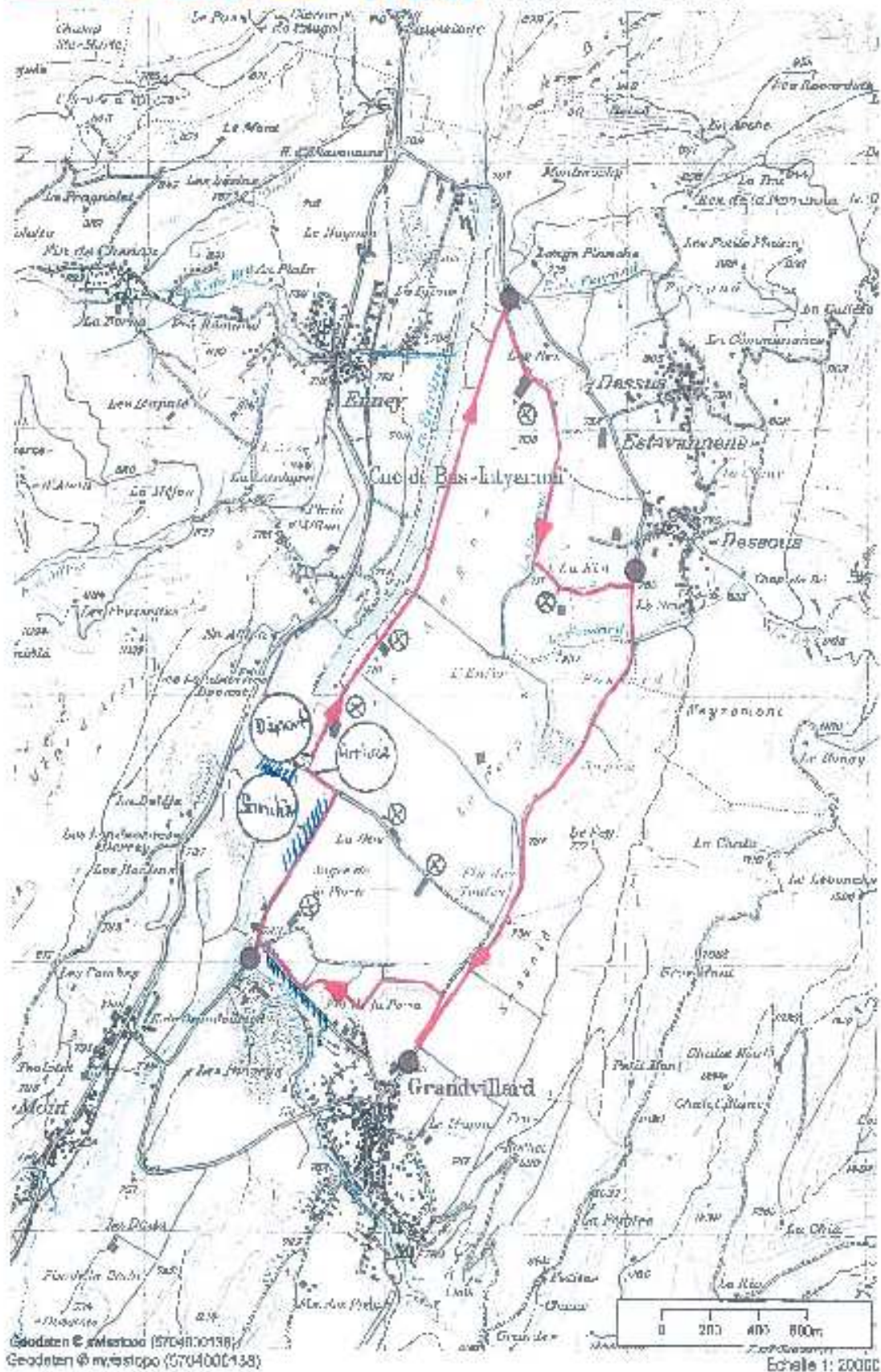
Cette manifestation sportive se déroulera sur les routes entre Grandvillard et Estavannens, selon le parcours indiqué sur le plan ci-après. Les routes ne seront pas fermées à la circulation et la sécurité sera assurée par des plantons. Nous nous recommandons pour que la signalisation soit bien respectée, afin d'éviter tout accident.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre patience et de votre compréhension durant cette journée.



www.suisseMobile.ch

Découvrez les plus beaux lieux de la région de vélo, de VTT, de roller et de canoë



- = Planton
- ⊗ = Rivierain
- 10000 = P
- ▶ = sens course et circulation
- = tracé 7,300 Km



AFIN DE DONNER UNE AMBIANCE GAIE ET FESTIVE A
NOTRE VILLAGE DURANT CETTE 31^{ÈME} RENCONTRE DES
JEUNESSES GRUYERIENNES, NOUS FAISONS APPEL A
VOTRE CREATIVITE ET A VOTRE IMAGINATION ET VOUS
INVITONS A DECORER VOTRE JARDIN OU VOTRE MAISON
SUR LE THEME DE
LA FETE FORAINE !

D'AVANCE UN GRAND MERCI A TOUS CEUX QUI PARTICI-
PERONT A CE PROJET !

La commission déco



Chers villageois ... On compte sur vous ...

Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour la 31e rencontre des jeunes femmes gruériennes 2015 ?

C'est volontiers, car nous cherchons encore des bénévoles pour notre fête, qui se déroulera du 2 au 5 juillet prochain.

Les postes disponibles sont:

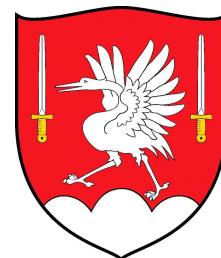
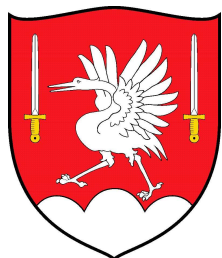
Les jeudi et vendredi soirs: infos-accueil, caisse, ravitaillement, nettoyage, surveillance et parking

Le samedi et le dimanche: pratiquement tous les postes

Pour davantage de renseignements ou pour vous inscrire, avant la fin du mois d'avril, rendez-vous sur notre site internet www.rjg2015.ch. Mme Véronique Dey est également à votre disposition, à l'adresse personnel@rjg2015.ch, ou au numéro 079 306 96 60 (fiche d'inscription).






Merci pour votre générosité !

*Le comité d'organisation
de la 31e rencontre des jeunes femmes gruériennes*



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamoune 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamoune.ch
E-Mail		commune@bas-intyamoune.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Judi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

L'administration communale sera fermée

- à Pâques, le vendredi 3 avril et le lundi 6 avril 2015 (fermeture du bureau communal dès 17.00 h. le jeudi 2 avril !)
- à l'Ascension, le jeudi 14 mai et le vendredi 15 mai 2015
- à la Pentecôte, le lundi 25 mai 2015
- et à la Fête Dieu le jeudi 4 juin et le vendredi 5 juin 2015